

Recev. Général, et do " do L. M. Viger.
Comm. des T. P. et do " do E. P. Taché.
Assist. Comini, do, et do " do M. Cameron.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi, 10 mars 1846.

Comme nous l'avons dit dans un postscriptum pour nos abonnés de la ville, M. Drummond présente une requête de la part de M. P. B. Dumoulin des Trois-Rivières...

Lundi, 13 mars 1846.

L'orateur met devant la Chambre les comptes des syndics des chemins à barrières de Montréal. Ensuite il est présenté un grand nombre de pétitions. M. Bouthillier présente celle de l'évêque catholique de Montréal...

CONSEIL LEGISLATIF.

(Abrégé du Herald.)

Jeudi, 9 mars 1846.

L'ordre du jour est pour la seconde lecture du bill pour amender les lois d'enregistrement de Bas-Canada. M. McGill dit que ce bill est présenté pour remédier aux inconvénients qui résultent de ce que, aucun contrat devant témoins ne peut être enregistré...

RÉSUMÉ DE NOUVELLES.

Vraiment rien n'est plus pitoyable que notre système postal du jour. Il y a quelque chose comme 8 à 9 jours que le Britannia a touché les rives américaines...

Irlande, la trop malheureuse Irlande, est dans un état affreux; la misère, la maladie, l'anarchie, l'autorité même, tout se réunit pour la rendre de plus en plus misérable. Pour l'Angleterre, quoique son état s'améliore en un sens, d'un autre il est fort inquiétant.

En France, on craint sans cesse d'apprendre la mort de Louis-Philippe, car là où en sont les choses, cet événement devra nécessairement produire une grande fermentation et peut-être un semblant de révolution.

L'Espagne semble demeurer paisible, au moins pour quelques semaines. Espartaco, aux dernières dates, vivait retiré dans une de ses terres.

seurs autres clauses; pour la banque, elle recevra tous les revenus de l'état. C'est là, comme on voit, une grande et importante mesure qui, si nous jugeons par le passé, ne sera pas tout-à-fait au profit de la banque.

En Suisse, les Jésuites sont bien et dûment chassés; et voilà que la diète, poursuivant sa carrière d'iniquités, veut mettre en jugement les auteurs principaux du Sonderbund comme coupables de haute trahison.

Au Danemark, le nouveau roi vient d'accorder une constitution à ses sujets; cette constitution donne aux Etats le vote de l'impôt et la participation au pouvoir législatif.

En Autriche l'absolutisme ne paraît plus convenir fort aux populations; on parle d'une insurrection en Styrie, D'ailleurs on demande à grands cris dans toute l'Allemagne la liberté de la presse.

Ferdinand II, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, duc de Parme et de Plaisance, grand prince héréditaire de Toscane, etc., etc.

Ayant entendu le vœu général de nos bien-aimés sujets pour avoir des garanties et des institutions conformes à la civilisation actuelle, nous déclarons que notre volonté est de répondre aux vœux qui nous ont été manifestés en donnant une constitution; et pour cela, nous avons chargé notre nouveau ministre d'état de présenter à notre approbation, dans un délai qui ne devra pas excéder dix jours, un projet sur les bases suivantes:

Le pouvoir législatif sera exercé par nous et par deux chambres, à savoir: une chambre des pairs, une chambre des députés. Les membres de la première chambre seront nommés par nous; les députés seront nommés par des électeurs sur les bases d'un cens qui sera fixé.

L'unique religion dominante de l'état sera la religion catholique, apostolique, romaine, et aucun autre culte ne sera toléré.

La personne du roi sera toujours sacrée, inviolable, et non sujette à responsabilité.

Les ministres seront toujours responsables de tous les actes du gouvernement.

Les forces de terre et de mer seront toujours dépendantes du roi.

La garde nationale sera organisée dans tout le royaume sur un mode uniforme et analogue à celui de la capitale. La presse sera libre et sujette seulement à une loi répressive pour tout ce qui peut offenser la religion, la morale, l'ordre public, le roi, la famille royale, les souverains étrangers et leurs familles, ainsi que l'honneur et les intérêts des particuliers.

En notifiant ici au public notre souveraine et libre résolution, nous nous confions dans la loyauté et le bon esprit de nos peuples pour le maintien de l'ordre et du respect dû aux lois et aux autorités constituées.

Signé FERDINAND.
Contresigné, le ministre secrétaire d'état,
président du conseil des ministres,
Duc de SERRA-CAPRIOLA.

Comme on peut le remarquer, cette charte est basée sur celle de la France; elle promet au royaume de Naples et à toute l'Italie un bel avenir. Quant à la Sicile, elle demande la constitution de 1812, et Pa sans doute regre à ce moment-ci. Le nouveau cabinet de Ferdinand est composé comme suit: Don Nicola Donnorso Maresca, duc de Serra Capriola, président du conseil et ministre des affaires étrangères; prince Dentice, ministre des finances; prince de Torrella, ministre des travaux publics; Don Gaetano Scovazzo, ministre de l'agriculture, du commerce et de l'instruction publique; Don Casidio Bonani, ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques; Don Antonio Statella, prince de Cassaro, président de la consulte et ministre d'état; Pietro d'Urso, procureur-général de la cour des comptes.

Mgr. Charles Vizzardelli, secrétaire de la sacrée congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, né à Monte-S. Giovanni, diocèse de Veroli, délégué de Fosignano, le 2 juillet 1791.

Sa Sainteté a ensuite créé et réservé in petto un autre cardinal.

Ensuite elle a proposé les Eglises suivantes: L'Eglise métropolitaine de Valence pour Mgr. Abella, transférée des Eglises épiscopales unies de Calabarra et Calzada; l'Eglise métropolitaine de Grenade pour Mgr. Folgueras Sion, transférée de Saint-Christophe de Laguna; l'Eglise épiscopale de Carcasanne pour M. Henri Marie-Gaston de Bonnechose, supérieur, à Rome, de l'Eglise Saint-Louis des Français; l'Eglise épiscopale de Soissons pour M. Paul-Ignace-Armand-Anaclel Cardon de Garsignies, vicarier-général de Soissons; l'Eglise épiscopale de Santander pour le R. Emmanuel Raimond-Aris Teigerio de Castro, prêtre du diocèse d'Oronse, archidiacre de l'Eglise métropolitaine de Valence; l'Eglise épiscopale de Léon pour le R. Joachim Barbanger, du diocèse de Zamore, gouverneur ecclésiastique, procureur et vicarier-général de l'Eglise métropolitaine de Burgos; l'Eglise épiscopale d'Oviedo pour le R. Ignace Diaz Canja, prêtre du diocèse de Léon, doyen de la cathédrale d'Oviedo et vicarier capitulaire; l'Eglise épiscopale de Gorie pour le R. Emmanuel-Angelina Nafria, prêtre du diocèse d'Osma, chanoine de la cathédrale de Calahorra. Enfin l'instance du sacré pallium a été faite pour les Eglises métropolitaines de Valence et de Grenade.

un consistoire public dans lequel le Pape, selon le cérémonial d'usage, a remis le chapeau au nouveau cardinal Charles Vizzardelli. Dans ce même consistoire, le Saint-Père a proposé les Eglises suivantes: l'Eglise archiepiscopale de Saint-Domingue, pour le R. Thomas de Portes, délégué apostolique dans ce diocèse; l'Eglise épiscopale de Malaga, pour le R. Salvator de Reyes, prêtre du diocèse de Grenade; l'Eglise épiscopale de Tarragone, pour le R. D. Vincent Ortilz, prêtre de Saragosse; l'Eglise épiscopale de Pate, pour le R. D. Michel Orasco, doyen de la cathédrale de Cusco; l'Eglise épiscopale d'Erétrie, in part, inf., pour D. Joseph-Emanuel Pasquel, prêtre de Lima, recteur de l'Université de Saint-Marc. A la fin du consistoire, Sa Sainteté a ouvert la bouche à Son Eminence le cardinal Vizzardelli, auquel Elle a donné le titre presbytéral de Saint-Pancrace. Relativement au prétendu concordat avec la Russie, il paraît qu'aux dernières dates, cette rumeur était controuvée. On était bien encore en négociations, mais rien n'avait été arrêté définitivement. A Madère, le prince Alexandre des Pays-Bas était dangereusement malade; on faisait des prières dans toutes les églises du royaume pour demander à Dieu sa conservation.

LETTRE

ADDRESSÉE PAR LE ST-SIÈGE A L'ÉPISCOPAT IRLANDAIS.

Illustres et révérends seigneurs, les rapports publiés depuis quelques mois par les journaux anglais mélangent le nom de quelques ecclésiastiques à des scènes de troubles politiques. Quelques églises sembleraient avoir été consacrées à l'encouragement ou à l'accomplissement de projets non religieux.

Il nous a été signalé, à l'occasion des meurtres si fréquents qui ont eu lieu en Irlande, que quelques membres du clergé se sont exposés à de violentes attaques par l'imprudence de leur langage, et que, du haut de la chaire, sont tombées quelques fois des paroles pouvaient être considérées, qui sinon comme une provocation au meurtre, du moins comme approbation de ce crime. Et naturellement ces rapports ont dû appeler notre attention.

La sacrée congrégation ne peut croire à la vérité de ces imputations. Elle ne peut croire que des prêtres aient à ce point oublié que la maison de Dieu ne doit être qu'une maison de prière, et non un lieu de réunion ou de discussion politique. Elle ne saurait admettre qu'ils aient ainsi méconnu leur ministère, qui est un ministère de paix, et que, voués à la célébration des mystères d'en haut, ils se soient mêlés aux affaires du monde, et surtout à des projets de meurtre et de vengeance. Néanmoins, la sacrée congrégation croit de son devoir de provoquer de promptes et satisfaisantes informations à cet égard afin de savoir au juste ce qu'il faut croire des relations qui ont circulé.

En conséquence, sur l'invitation du saint Père, je vous adresse cette lettre pour vous prier de répondre à la sollicitude si facile à comprendre qu'éprouve la sacrée congrégation et, en attendant, le saint Père vous exhorte à recommander au clergé de ne s'occuper que des choses de Jésus-Christ des intérêts spirituels du peuple, et de se tenir à l'écart de toutes les affaires du monde, afin que sa conduite ne puisse fournir aucun prétexte de blâme à ses ennemis.

Fait à Rome, au siège de la Sacrée Congrégation de la Foi.

Le Campagnard ou correspondant de l'Avenir. — Comme nous l'avons dit, nous ne prétendons pas répondre pour nos confrères, mais nous croyons devoir à la justice de repasser la manière hautaine et dédaigneuse avec laquelle M. le Campagnard s'exprime à l'égard de l'Article du Journal de Québec. Pour nous qui ne sommes pas ni par l'affection de famille, ni par aucune sympathie personnelle, nous regardons cette attitude comme l'un des écrits les plus remarquables qu'ait produits la presse française de ce pays, depuis que nous sommes à même de l'observer; sous le rapport du raisonnement, nous le croyons nullement inférieur, et sous le rapport littéraire nous le pensons supérieur à l'écrit qu'il discutait. Cette opinion peut vous sembler présomptueuse, M. le Campagnard; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, nous n'acceptons jamais le parler du maître, ni nous ne plions le genou devant aucune idole. Echo des campagnes.

INCENDIE. — Vendredi après midi, le feu s'est déclaré dans la Rue Sherbrooke à la Place Devonshire. Trois maisons en pierre de taille, occupées une par M. Ramsay, une autre par M. McPherson et la troisième par M. Whitehead, ont été consumées. Une autre occupée par M. Edmonstone a été fort endommagée. Ces maisons appartenaient à M.M. Evans et Maitland: le premier était assuré pour £500 à £900 et le second pour £1700. Nous ne savons quelles sont les compagnies d'assurances qui perdent en cette occasion.

UNE CONSÉQUENCE. — Vendredi, lorsque nous sommes entré dans la salle de la Chambre d'Assemblée, nous nous sommes aperçu que les conservateurs avaient pris le côté gauche et les réformistes le côté droit. Comme de raison, les rapporteurs ont dû faire de même, au moins les rapporteurs réformistes, qui n'entendent nullement qu'on les prenne un seul instant pour des conservateurs.

PROROGATION DU PARLEMENT. — Il paraît à peu près certain que le parlement sera prorogé au commencement de la semaine prochaine, et qu'il ne sera convoqué de nouveau qu'après le mois de septembre; ce sera alors une longue session.

MINES D'OR. — Nous voyons par une correspondance du Herald, que réellement il se trouve dans la seigneurie de M. De Léry une mine d'or. On en a extrait une quantité assez grande pour pouvoir l'envoyer à New-York. Il paraît que cet or est regardé comme de la meilleure qualité, M. De Léry se propose d'exploiter lui-même cette mine.

SYSTÈME DE M. PARENT. — Nous voyons avec plaisir que la Minerve d'hier soir se prononce tout à fait dans le même sens que nous sur le système d'éducation de M. Parent. L'Echo des campagnes parle aussi de la même manière, ainsi que l'Avenir. La Minerve répond sur le même sujet à l'Ami de la religion et de la patrie, et le fait d'une manière digne et victorieuse.

LE TEMPS. — La neige qui a tombé vendredi nous a donné d'excellents chemins. Depuis ce temps, la température n'est pas excessivement froide. Dimanche nous avons eu pendant quelques quarts d'heure un brouillard de neige, qui a contribué puissamment à adoucir la température. Aujourd'hui le ciel est clair, et le temps est bien beau.

SEELY. — Le courtier Seely qui s'était enfui de Montréal avec £5,000 à £6,000 vient de se rembarquer à la hâte sur le navire qui lui avait fait le shérif de Vermont en voulant s'en rendre maître.

MAIRE. — M. Bourget a été hier soir, réélu à l'unanimité maire de Montréal.

LECTURE A L'INSTITUT. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir que M. B. O'Reilly, l'infatigable missionnaire de Sherbrooke et l'avocat si zélé des Canadiens-français dans les Townships de l'est, a été invité à faire jeudi soir une lecture devant l'Institut Canadien. M. O'Reilly a accepté; il doit nous parler de son plan de colonisation des townships; ce sera quelque chose de bon, nous en sommes sûrs. Aussi les auditeurs ne devront pas manquer. Comme d'ordinaire, si y aura, dit-on, des sièges réservés pour les dames.

M. MILLS. — La corporation a décidé hier soir de faire peindre le portrait de ce citoyen regretté, et de déposer son portrait dans la salle des séances du conseil de ville.

BANQUE DU PEUPLE. — D'après un tableau que vient de faire publier le caissier de cette Banque dans différents journaux de Montréal, il appert qu'à cette Banque, le

31 déc. 1847. — 31 janv. 1848. — 29 fevr. 1848. Le passif était de £150824 — £154826 — £162149 L'actif était de £353027 — £358793 — £372982

On voit par là que le Passif et l'Actif ont en augmentant durant les trois derniers mois, tandis que le contraire avait eu lieu les deux mois précédents.

PROCES ST. LOUIS. — La Revue nous apprend que ce fameux procès, soulevé par l'incendie du village de Boucherville, avait été amené devant la Cour du Banc de la Reine en terme supérieur; cette cour avait décidé contre le capt. St. Louis. Celui-ci a porté de nouveau le procès devant la cour d'appel, et cette cour vient de renverser le premier jugement, et de rendre une sentence en faveur de M.M. St. Louis et Molson. M. G. E. Cartier, avocat de cette ville avait en main la cause de ces derniers, et l'a fait valoir d'une manière très habile.

SAUVAGES. — Depuis quelques jours, il se trouve à Montréal trois chefs Sauvages, députés par les Montagnais du Saguenay. La Minerve d'hier soir nous apprend, par quelques documents qu'elle produit, que ces bons Sauvages sont venus faire quelques demandes au Gouverneur au sujet de terres pour eux et leur tribu. S. E. a promis à ces Sauvages de leur accorder ce qu'ils demandent; nous sommes certain que fois les Montagnais obtiendront la justice à laquelle ils ont bien des droits.

LE DUC PRINCE EDOUARD. — M. Warburton, M. P. P. a été appelé au conseil exécutif. La Chambre a alors demandé à S. E. de faire sortir un nouveau jury d'élection; mais les juristes consultés par le gouverneur, ont été d'un avis différent. La chose est référée à lord Grey.

LE TRAITÉ. — Le sénat de Washington vient de se prononcer par une majorité de 39 contre 13 en faveur du traité de paix, que le président a ratifié, disant: les correspondances.

RIO. — On a des nouvelles de ce malheureux pays. Corrientes a été pris par Urquiza, qui, outre 700 hommes tués, lui a fait 1200 prisonniers.

VENEZUELA. — Les avis de Venezuela nous apprennent que la guerre civile est enfin commencée, et que les insurgés ont été victorieux dans deux engagements de peu d'importance.

LORD WELLINGTON. — On dit que le duc de Wellington doit cesser d'être le généralissime de l'Angleterre, et que ce sera lord Hardinge, qui s'est si bien distingué ces années dernières dans les campagnes de l'Inde.

Nos lecteurs voudront bien remarquer la fin de la lecture de l'honorable E. P. Taché sur la première et seconde pages. Ils voudront aussi jeter un coup d'œil sur la dernière page, spécialement sur la correspondance signée " Ami de mon pays."

Nous eussions désiré faire quelques remarques à propos de la lettre adressée par le S. P. Pie IX à l'Épiscopat d'Irlande; l'espace nous manquant aujourd'hui, nous les ferons vendredi.

La prochaine malle pour l'Europe sera close à Montréal le 18 courant à 9 heures du matin. Les journaux doivent être jetés à la poste à 8 heures.

Plusieurs articles remis, faute de place.

DÉCÈS.

A St. Roch, le 9 du courant, à l'âge de 60 ans, Sieur John Benson.

AVIS.

LE SOUSSIGNE informe respectueusement Messieurs les Curés, M.M. les Marguilliers et Syndics de Paroisses, (qui voudront bien le favoriser) qu'il entreprendra toutes espèces de PEINTURES D'ÉGLISE, de la couleur de celles de l'Évêché, telles qu'Arabesques, imitations de Fresques, Architecture, Bois, Marbre, etc. s'adresser J. CASIMIR COUSSEAU, rue Panet No. 72 Faubourg Québec, ou par lettres, franchises de poste à M. A. F. TRUQUET, Grand Vicarior de la Cathédrale. Montréal, 25 février 1848. — 31.

AVIS.

M.M. Les membres du Clergé et Commissaires d'Écoles, qui désireraient se pourvoir d'Instituteurs qualifiés, pourrons s'adresser au soussigné par lettres affranchies.

J. P. VALADE. Près.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNE offre en vente, à des CONDITIONS TRÈS MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1° UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maçon, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens, laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques années et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce. 2° UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens. 3° UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison d'Étable et autres Bâtimens. Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROUSSEAU, notaire, ou à M. A. F. TRUQUET, Grand Vicarior de la Cathédrale, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. — ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848. — 31.